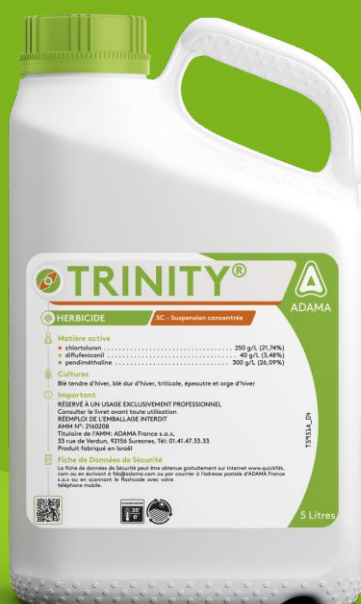


GROUPE 3/5/12 HERBICIDE



BANDRILLE®

Pour réussir son désherbage
d'automne



BANDRILLE®

Le seul herbicide à base
de chlortoluron
utilisable, y compris sur
blés sensibles.

• 3 matières actives

Pour un large spectre d'efficacité

• 3 modes d'action

Pour une lutte efficace

• Souplesse d'emploi

ADAMA.COM

HERBICIDE



**3 matières actives pour un large spectre**

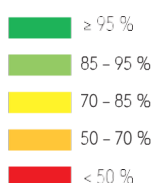
BANDRILLE® est un herbicide à large spectre utilisé en pré-levée et en post-levée précoce. Il est composé de trois matières actives complémentaires, le chlortoluron (groupe HRAC 5), le diflufénican (groupe HRAC 12) et la pendiméthaline (groupe HRAC 3), efficaces sur dicotylédones et graminées.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

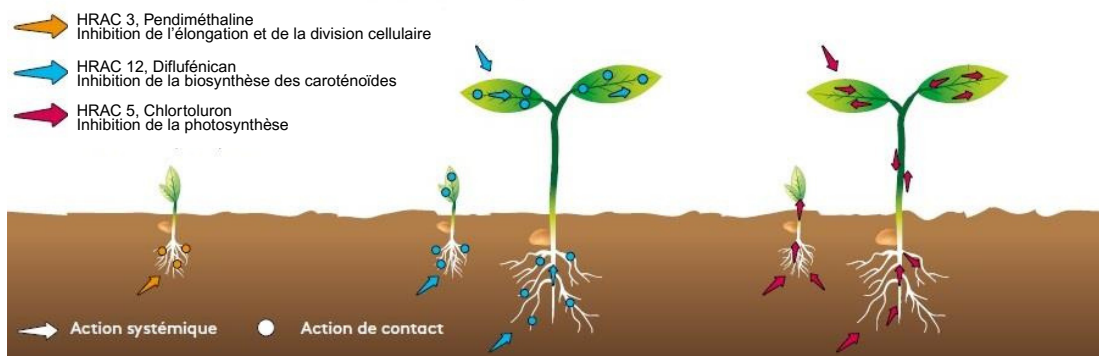
Dicotylédones	Pré-levée	Post-levée BBCH 11-21
Alchémille	-	
Bleuet	-	
Coquelicot		
Fumeterre		
Gaillet gratteron		
Géraniums		
Lamier pourpre		
Matricaire camomille		
Pensée		
Repousses de colza		
Séneçon commun		
Stellaire		
Véronique de perse		
Véronique feuille de lierre		

Graminées	Pré-levée	Post-levée BBCH 11-21
Agrostis	-	
Pâturin commun		
Ray grass		
Vulpin		
Vulpie		

Légende

**3 modes d'action pour une lutte efficace**

Ces 3 matières actives agissent en bloquant la germination des graines et la croissance des jeunes plantules. BANDRILLE® maîtrise ainsi les levées échelonnées.

**Souplesse d'emploi**

Pré-levée

Post-levée précoce

Post-levée

Infestation faible à moyenne

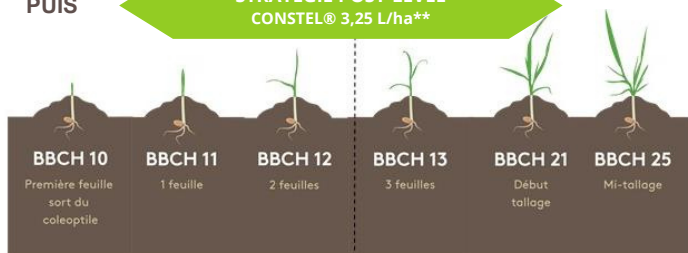
Infestation forte ou résistances

STRATÉGIE PRÉ-LEVÉE
BANDRILLE® 2 L/ha + Anti-graminées***STRATÉGIE PRÉ-LEVÉE**
BANDRILLE® 2 L/ha + Prosulfocarbe

OU

STRATÉGIE POST-LEVÉE
BANDRILLE® 2 L/ha + Anti-graminées*

PUIS

STRATÉGIE POST-LEVÉE
CONSTEL® 3,25 L/ha**

*En cas d'utilisation en mélange, contacter un représentant d'ADAMA France ou votre distributeur pour valider la possibilité d'association

**Maximum 1800 g de chlortoluron par hectare et par an



DESCRIPTIF DU PRODUIT

USAGES ET DOSES AUTORISÉS

Usages	Cultures	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application	Délai avant récolte	Zone Non Traitée aquatique	Culture attractive en floraison
Blé - Désherbage	blé tendre d'hiver et épeautre	2 L/ha	1/an /culture	jusqu'au stade BBCH 07*	BBCH 07 max	20 (dont DVP 20)	Non concerné
				entre les stades BBCH 11 et BBCH 21*	BBCH 21 max		
Orge - Désherbage	orge d'hiver	2 L/ha	1/an /culture	jusqu'au stade BBCH 07*	BBCH 07 max	20 (dont DVP 20)	Non concerné
				entre les stades BBCH 11 et BBCH 21*	BBCH 21 max		
Seigle - Désherbage	seigle d'hiver	2 L/ha	1/an /culture	jusqu'au stade BBCH 07*	BBCH 07 max	20 (dont DVP 20)	Non concerné
				entre les stades BBCH 11 et BBCH 21*	BBCH 21 max		

• Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

• Pour l'application du produit, utiliser un dispositif homologué pour limiter la dérive de pulvérisation des produits, afin de limiter la dissémination de la pendiméthaline dans l'air.

- Spe1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
- Spe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés.
- Spe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres.
- Spe8 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application :

- **Orge d'hiver** : traiter les cultures en bon état végétatif. Ne pas traiter en période de gel (<-2°C).
- **Blé tendre d'hiver** : il est recommandé d'appliquer la préparation BANDRILLE® uniquement sur des variétés tolérantes au produit. Pour connaître la liste des variétés concernées, veuillez consulter l'application ADAMA VTT.



Précaution d'emploi :

Le produit s'utilise en pré-levée ou en post-levée de la culture, du stade 1-2 feuilles jusqu'au stade début tallage de la céréale. Ne pas dépasser le stade BBCH 21max.

En pré-levée : BANDRILLE® s'applique seul ou en programme à la dose de 2,0 L/ha.

- Appliquer BANDRILLE® sur un semis effectué à une profondeur entre 2 et 4 cm et sur un sol non motteux.
- Éviter de traiter sur des sols filtrants ou humifères (Tx MO >6%). Ne pas traiter au moment de la levée de la céréale.
- Ne pas traiter sur semis mal enterrés.
- Surveiller les prévisions météo à 5 jours et éviter de traiter si de fortes précipitations de plus de 20 mm cumulés sont annoncés dans les 5 jours.
- Ne pas appliquer sur une culture stressée (froid, carences, maladies, sécheresse) ou en cas d'hydromorphie.

En post-levée précoce : BANDRILLE® s'applique seul ou en programme à la dose de 2,0 L/ha du stade 1-2 feuilles à début tallage de la céréale.

- Traiter sur des dicotylédones au stade plantule.
- Il est possible de traiter sur sol gelé. Éviter cependant les périodes de fortes amplitudes thermiques.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Agiter avant emploi. Verser BANDRILLE® dans la cuve du pulvérisateur à demi remplie d'eau, le système d'agitation étant en marche, puis compléter avec la quantité d'eau nécessaire à l'application. Appliquer immédiatement la bouillie après sa préparation. Ne pas laisser le produit en suspension dans la cuve pendant plus d'une heure.

CULTURES DE REMPLACEMENT

En cas d'échec de la culture, implanter uniquement une culture sur laquelle une préparation à base de pendiméthaline est autorisée. Les possibilités de cultures de remplacement sont les suivantes, à mettre en place après un labour :

Application avant fin novembre	Blé tendre d'hiver (variété tolérante), maïs, orge d'hiver, blé dur d'hiver, soja, sorgho
Application entre décembre et fin janvier	Maïs, blé tendre d'hiver (variété tolérante), blé dur d'hiver, orge d'hiver, sorgho.



BANDRILLE®

Composition

250 g/l de Chlortoluron

40 g/l de Diflufenican

300 g/l de Pendiméthaline

Formulation

SC –Suspension Concentrée

Conditionnement

Bidon 5 et 10L

BANDRILLE® : AMM N°2160208 –SC –Suspension concentrée –250 g/l de Chlortoluron + 40 g/l de Diflufenican + 300 g/l de Pendiméthaline –Danger –EUH401 • H361d • H410 • EUH208 • H351. Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez www.adama.com et/ou www.phytodata.com. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. *Marque déposée Adama France s.a.s.-RCS N°349428532. Agrément n°IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Juin 2025. Annule et remplace toute version précédente.

BANDRILLE®

ATTENTION

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H361d : Susceptible nuire au fœtus.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Contient de la pendiméthaline et du 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.



ADAMA France s.a.s | 33 rue de Verdun | 92156 Suresnes Cedex | Tél. : 01 41 47 33 33 | www.adama.com

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.